Bulletin Municipal de la Commune d'ALLONS n°2

Editorial

Voici le 2ème Bulletin Municipal, Ce bulletin vient en complément du site internet de la Commune. C'est un lien important entre nous qui se met en place.
L'action municipale vous est présentée, expliquée et chacun des travaux chiffré.
Bonne lecture à toutes et à tous.

En mon nom et celui du Conseil Municipal je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année

Le Maire
Christophe IACOBBI

▪ Le site internet de la Commune:
http://allons-alpes-haute-provence.fr

▪ Mairie : Rue Amiral-de-Richery
04170 ALLONS

Horaires d'ouverture:

2ème & 4ème **Mercredi** du mois: de **9h30** à **11h30**
et le **Jeudi** : de **08h 00** à **12h 00**

Téléphone : +33 4 92 89 10 73
Télécopie : +33 4 92 89 10 73
Courriel : mairie.allons@orange.fr

◘ Les projets pour la Commune d'Allons sont multiples et ambitieux.

➢ Travaux sur la route de la Moutière

La commune et le département viennent d'effectuer un investissement important face à la dégradation de la route reliant la départementale D 52 au hameau La Moutière.

L'embranchement de cette voie s'étant affaissé la route a été totalement sécurisée par des gros blocs de pierre et une glissière en bois.

Ces travaux d'un montant de 15 000€ TTC ont été financés sur l'enveloppe cantonale et sur les amendes de police de M. BOETTI, notre Conseiller Général.

De même, le revêtement de la chaussée qui traverse le hameau, a été enrobé d'une belle couche de bitume pour un montant de 9 080 € TTC.

Les premiers témoignages des résidents indiquent leur satisfaction pour l'ensemble des travaux et en particulier la sécurisation de l'embranchement qui rendait la circulation dangereuse.

➢ Un nouveau parking à Allons

Dans un souci de « désengorger » le village, des nombreux véhicules qui occupent les rues et les places l'été, un nouveau parking a été aménagé au fond de la rue des Rampants.

Il peut contenir 15 places.

Le coût des travaux a été de 1100€ TTC.

➢ Enfouissement du réseau électrique

ERDF et le Syndicat Mixte Ouvert du très haut débit se sont concertés pour ne faire qu'une seule tranchée et enterrer les lignes électriques.

Les travaux, longtemps attendus, sont enfin réalisés. Gageons que les nombreuses coupures électriques se réduisent.

➢ Le très haut débit arrive à Allons

Grâce à l'installation de la fibre optique, notre village va se doter d'un outil informatique très performant.
Nombre de centres urbains pourront « jalouser » le petit village de montagne.
Le très haut débit nous permettra de passer de 2 gigas à environ 20 gigas.
Une armoire dédiée a été installée à l'entrée du village.
Ce nouveau dispositif peut faire le bonheur d'une activité de télé travail, de gestion d'une entreprise artisanale ou autre et bien sûr, un plus pour tous les loisirs issus d'internet.

➢ Réparation du clocher du village

Suite à des intempéries, le clocher du village avait été endommagé.
Le lundi 21 juillet 2014, sa réparation a été effectuée par une société spécialisée (« Alpes bois construction »).

Ces travaux d'un montant de 1125,24 € ont été financés par la commune. L'assurance a participé à hauteur de 292.€.

➢ Compteurs d'eau

La commune poursuit l'investissement et la mise en place des compteurs.

L'objectif est d'installer l'ensemble des compteurs pour 2020.

➢ Règlement de l'eau

Le Conseil Municipal du 21 novembre 2014, sur proposition de la Commission extra-municipale des ordures ménagères et de l'eau, a adopté le règlement de l'eau qui précise les droits et devoirs de la commune et des usagers. Ce document est consultable en Mairie.

➢ Gîte de la Commune et appartement de l'employé communal

Des premiers travaux ont été entrepris dans le gîte de la mairie et l'appartement de l'employé communal : remplacement des literies, vaisselle, chauffage, …, .

Ces travaux ont permis une meilleure occupation du Gîte.

➢ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Allons

Le Conseil Municipal du 31 octobre 2014, sur proposition de Monsieur le Maire, a décidé de relancer le CCAS.

➢ Propreté du village

Mise en place des cendriers dans divers sites du village. Espérons que les mégots s'y retrouveront !

Bibliothèque d'Allons

Deux bénévoles de la bibliothèque d'Allons ont participé à une formation de base de 4 jours à la Médiathèque départementale à Digne les bains. La mise en place de l'informatisation de la bibliothèque avec l'ensemble du réseau 04 se poursuit ainsi qu'avec le Pays A3V. Les lecteurs pourront rapidement commander tous les ouvrages, CD, films, revues…de la médiathèque départementale et des bibliothèques du pays A3V.La fréquence des rotations des prêts de livre de la médiathèque passe de 3 à 4 par an. Un choix de disque CD enrichira notre bibliothèque.

➢ Un petit geste citoyen pour le village

Comme on peut le constater sur ces photos, le **local à containers des poubelles se dégrade.**

Pourtant, pour améliorer l'hygiène et la propreté du village, ainsi que le travail de notre cantonnier qui doit systématiquement nettoyer les poubelles, il suffit de quelques petits gestes, gratuits et rapides - à savoir:

> Faire le tri maximum de nos déchets,
> Utiliser systématiquement des sacs poubelles fermés,
> Déposer à la déchetterie les encombrants (sans détour, puisque sur la route allant à St André).

A ce sujet, il *est à rappeler que cette prestation est gratuite et qu'elle limite le prix payé par la commune pour le ramassage des ordures ! (= moins de poids dans les containers).*

Pour information :

Pour les habitants à autonomie restreinte, ou n'ayant pas de véhicule, un « petit coup de fil » à la Mairie et l'employé municipal collectera vos encombrants.

Merci à toutes et à tous, de maintenir propre notre village ☺

◘ Allons dans la Communauté de Communes du Moyen Verdon

> *Depuis le 1er janvier 1994, Allons et les 18 autres communes, grâce à la mise en place de la **CCMV pour mutualiser les moyens**, peuvent réaliser des équipements et gérer des services qu'elles ne pourraient entreprendre seules ou dont la vocation dépasse les intérêts strictement communaux.*

➢ Les compétences de la CCMV

Le terme de « compétences » désigne les domaines d'actions pour lesquels la **C**ommunauté de **C**ommunes du **M**oyen **V**erdon est habilitée à intervenir. Elles lui ont été confiées par délibérations de la majorité qualifiée de ses communes.

Au-delà des compétences obligatoires de développement économique et d'aménagement de l'espace fixées par la loi, la CCMV exerce aussi des compétences dans les domaines suivants :

- de la politique du logement et du cadre de vie,
- de la protection et de la mise en valeur de l'environnement avec notamment la mise en place de la collecte sélective et la gestion de trois déchetteries,
- du sport et de la culture,
- de l'accueil de la petite enfance.

➢ L'organisation de la CCMV

Pour assurer la gestion de l'inter – communauté, la communauté de commune dispose d'un *Conseil Communautaire*, qui assure la gestion de l'inter-communauté. Il est composé de *délégués* de chaque commune membre.

►Remarque : *Allons est* représenté par *un délégué titulaire qui peut être remplacé par son suppléant.*

Les *36 conseillers communautaires* ont élu: le *Président*, les *8 Vice – Présidents* et les *membres du Bureau et des Commissions*, notre Maire est lui-même vice-président en charge des travaux et du patrimoine intercommunal.

Le Bureau est composé d'*un membre par commune* de manière à ce que chacune des communes puisse être associée aux réflexions portant sur des questions importantes.

Les *6 commissions*, les *3 Comités Consultatifs* et des *groupes de travail transversaux* ont également été institués afin de réfléchir en amont sur certains sujets qui seront ensuite débattus et votés lors des séances du Conseil Communautaire.
Pour assurer l'ensemble de ses tâches, la CCMV dispose d'un effectif de *26 personnes* (cadre, personnels administratif et technique).

➢ Les ressources de la CCMV

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et la fiscalité locale additionnelle choisie par la CCMV, (à savoir, les quatre taxes locales auxquelles s'ajoutent les redevances pour les ordures ménagères et le service public d'assainissement non collectif).
En outre, les communautés bénéficient de subventions de différents financeurs (Etat, Région, Département, …), sollicitées et obtenues pour la réalisation de projets d'investissement.

Serge GUICHARD

Directeur de la publication : Christophe IACOBBI
Rédacteur : Jean Marie PAUTRAT
Ont participé à ce numéro : Maryline MEILLERAT, Serge GUICHARD,
Crédits photos et illustrations : Jean Marie PAUTRAT, Myriam BOETTI
Impression : Arc en Ciel – Digne-les-Bains

❖ Goûter des Ainés

A l'occasion des fêtes de Noël, Mr le Maire, Mme la Présidente du CCAS, le Conseil Municipal et les Membres du CCAS accueilleront **les aînés du village** autour d'un goûter offert par la Commune :

le DIMANCHE 21 DECEMBRE 2014
à 16h00

❖ Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux aux Allonsaises et aux Allonsais :

le SAMEDI 10 JANVIER 2015
à 16h00